



Le Président du Centre de Gestion du
Cher

à

Mesdames et Messieurs
Les Maires et Présidents
Des collectivités affiliées

Service Prévention
ZAC du Porche
18340 PLAIMPIED-GIVAUDINS
Tél. : 02.48.50.94.34
www.cdg18.fr

Plaimpied-Givaudins, le 20 avril 2023

Circulaire n°27 : Formation Assistants de Prévention
Service Prévention

Mesdames et Messieurs, les Maires et Présidents,

Le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié impose la **présence d'un Assistant de Prévention** à toute collectivité quelle que soit sa taille et le nombre d'agents qui la compose.

Cette mission a pour but **d'assister et de conseiller** l'autorité territoriale ainsi que tous les agents sur les questions relatives à l'amélioration des conditions de travail.

Ces agents doivent obligatoirement suivre une formation qui a pour objectif de sensibiliser, de guider et de fournir les outils nécessaires à la bonne mise en place de votre démarche de prévention. Vous trouverez en annexe un document récapitulatif ainsi qu'une fiche d'inscription. Les agents ayant déjà suivi une formation initiale doivent obligatoirement être inscrits en formation annuelle continue.

Pour être efficaces, nous souhaiterions recevoir votre **fiche d'inscription avant le 30 juin 2023** pour pouvoir finaliser tous les groupes.

Naturellement, les élus peuvent assister gratuitement à cette formation afin de mieux appréhender les problématiques de sécurité et santé au travail de leurs agents.

Pour information, le coût de ces formations est de 70 € par jour. (*Repas compris*)

Vous trouverez ci-joint la convention et le modèle de délibération correspondants.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs, les Maires et Présidents, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,


Pierre DUCASTEL



L'EFFET PREVENTION

FORMATION ASSISTANT DE PREVENTION

FICHE D'INSCRIPTION 2023



COLLECTIVITE* :

Assistant de prévention* :

Service / FONCTION :

**Informations obligatoires*

Vous souhaitez vous inscrire en :

- Formation initiale (5 jours) - 25-26-27 septembre 2023 et 18-19 décembre 2023
- Formation continue (2 jours) obligatoire après la formation initiale - 16-17 novembre 2023
- Formation continue annuelle (*mettre un ordre de préférence pour les thèmes choisis*)



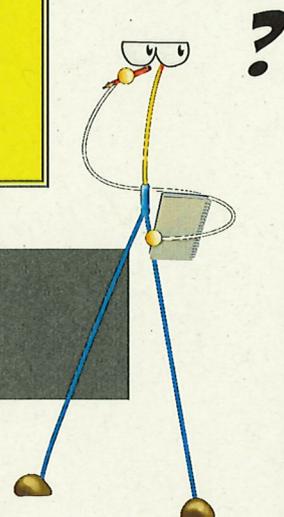
- L'épuisement professionnel présentée par la psychologue du travail - 19 septembre 2023
- Document Unique : analyse des risques et applications (sous réserve que le stagiaire amène un ordinateur portable) - 7 décembre 2023
- 1 jour 2 thèmes (Les Troubles Musculo-Squelettiques (TMS), gestion de conflits) – 21 novembre 2023
- 1 jour 3 thèmes (travail en hauteur, produits chimiques, conduite d'engins) – 13 octobre 2023
- ATSEM, cantine, ménage des activités à risques - 12 décembre 2023
- Signalisation temporaire de chantier - 14 septembre 2023

L'Autorité Territoriale
Signature

L'Agent
Signature

**A retourner au Centre de Gestion – ZAC du Porche – 18340 PLAIMPIED-GIVAUDINS
prevention@cdg18.fr**

Memo ASSISTANT DE PREVENTION



L'Autorité Territoriale s'engage dans une démarche de prévention pour la collectivité.

Recherche d'un agent pour la mission d'Assistant de Prévention.

Inscription en formation initiale de cinq jours auprès du Centre de Gestion Et participation à cette formation.

Le Centre de Gestion envoie l'attestation de stage et un modèle d'arrêté à la collectivité.

La collectivité prend l'arrêté de nomination et transmet une copie au Centre de Gestion.

Un an après sa formation initiale, l'Assistant de Prévention doit être inscrit en formation continue de 2 jours et suivre cette formation.

Puis tous les ans, il doit suivre une formation continue sur un thème de son choix.

